

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 03 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Toujours même pénurie de nouvelles extérieures. On peut définitivement attribuer la prolongation du *statu quo* derrière lequel se fortifient militairement les puissances, à l'agitation dont nous donnons le spectacle au reste de l'Europe. Celle-ci demeure attentive; elle comprend que du dénouement de la crise actuelle dépendra le maintien de la paix, l'avenir des nations en armes. En avouant que les complications politiques les plus intéressantes se produisent en France et non ailleurs, nous ne devons pas négliger certains indices.

Le prince Gortschakoff est parti de Berlin le 1^{er} pour Baden-Baden, après avoir eu de longues conférences avec le comte de Bismark et avoir été reçu « gracieusement » à la cour. En même temps, M. de Bismark est parti pour Varzin, après avoir pris congé du roi et assisté à un dîner donné en l'honneur du ministre russe.

Ces signes d'une entente cordiale entre les deux cours valent bien la peine qu'on les constate.

On dit M. de Bismark atteint d'une affection des nerfs qu'il semble à peine possible de guérir.

Durant son séjour à Varzin, M. de Bismark sera représenté au ministère des affaires étrangères par M. de Thile, sous-secrétaire d'Etat. Le Conseil des ministres sera présidé par M. le baron Von der Heydt, ministre des finances, et, en son absence, par M. de Roon, ministre de la guerre.

La *Démocratie républicaine* prétend que le duc de Montpensier est à Valence, et se dispose à venir à Madrid. Ce même journal dénonce une circulaire secrète que le ministre de l'intérieur aurait adressée à tous les gouverneurs pour les inviter à user de leur influence sur leurs administrés, en faveur du duc de Montpensier, et à les préparer à voir prochainement le prince arriver à Madrid.

On mande de Madrid, le 5 juillet :

On croit savoir que le Vatican, consulté sur la question de savoir si les prêtres doivent prêter serment à la constitution, aurait répondu affirmativement.

Rien de nouveau au sujet des modifications ministérielles dont il a été question.

ÉCHOS DE LA CHAMBRE.

Les membres de l'extrême-droite se sont réunis dimanche dans les salles du palais Bourbon. Le tiers-parti a eu aussi son assemblée. Le but de ces conférences était de s'occuper des demandes d'interpellation dont il est question depuis trois jours.

L'opposition libérale constitutionnelle comptait une quarantaine de ses membres. On y a discuté la forme définitive à donner à la demande d'interpellation.

Ce qu'on avait prévu s'est produit; un certain nombre de membres qui avaient adopté la première forme d'interpellation ont retiré leur signature, la rédaction étant devenue plus précise.

Voici le texte définitif de l'interpellation qui

devait être déposée lundi aussitôt après la constitution du bureau :

« Nous demandons à interpellier le gouvernement sur la nécessité de donner satisfaction au sentiment du pays, en l'associant d'une manière plus efficace à la direction de ses affaires ;

» La constitution d'un ministère responsable.
» Le droit, pour le Corps-Législatif, de régler les conditions organiques de ses travaux et de ses communications avec le gouvernement seraient, à nos yeux, des mesures essentielles pour atteindre ce but. »

Parmi les députés de la majorité qui se sont retirés et ont refusé de signer cette nouvelle rédaction, on nous cite MM. Paulmier, Mége, Quesné.

Ces messieurs trouvent que cette interpellation allait beaucoup trop loin dans leur désir, et que d'ailleurs c'était un acte inconstitutionnel, attendu que c'était ni plus ni moins qu'une modification à l'article 44 de la Constitution que l'on proposait.

D'autre part, des députés de la nuance de MM. Steenacker et Fould ont refusé d'apposer leurs signatures pour des raisons absolument opposées; suivant eux, les termes de l'interpellation n'étaient pas assez nets.

Enfin, des députés de la nuance de M. de Bussierre, et qui votaient toujours avec la droite, souvent avec l'extrême-droite, ont demandé à signer cette interpellation.

Cette nouvelle demande n'était signée, dimanche soir, que par une trentaine de députés, parmi lesquels nous pouvons citer les promoteurs de l'interpellation : MM. Segris, Louvet, le marquis de Talhouët, Latour-du-

Moulin, Emile Ollivier, Chevandier de Valdrôme, Haentjens, Maurice Richard. Lundi, de nouvelles signatures ont été ajoutées.

Le *Constitutionnel* dit que lundi, à la fin de la séance, la nouvelle demande d'interpellation du tiers-parti comptait 101 signatures. »

Dans une réunion de députés chez M. Brame, les débats ont été assez vifs relativement à la demande de responsabilité ministérielle. M. Louvet a proposé cette addition « associée avec celle du Souverain. » L'addition a été refusée; conséquemment un certain nombre de signataires retireront probablement leurs signatures.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

Les protestations adressées au Corps-Législatif contre l'élection de la 2^{me} circonscription de la Loire-Inférieure inquiètent sérieusement ceux qui ont intérêt à la voir valider.

Hier, dit la *Presse*, on a remarqué que M. Gaudin s'agitait beaucoup à la Chambre. Les commentaires avaient leur train sur sa longue conférence avec M. Sencier, commissaire du gouvernement et directeur général du ministère de l'agriculture, et avec M. Langlé, qui dirige le service de la presse départementale.

Le *Journal de Paris* dit que M. Raspail a interpellé M. Baroche sur l'arrestation des membres des comités électoraux Raspail et Rochefort. M. Baroche répond qu'il ne sache pas que les citoyens incarcérés l'aient été en tant que membres des comités électoraux, et il a fini en refusant toute autre explication.

Chose singulière ! Ni M. Schneider ni M. Baroche n'ont songé à opposer comme fin de non recevoir absolue et à faire prévaloir le ré-

FEUILLETON.

13

LA FILLE AU COUPEUR DE PAILLE,

Par RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

La jeune fille défit le paquet, y prit un drap, se rendit dans le bouge désigné par son père, attacha quelques tiges de bruyères pour se faire un balai, nettoya le taudis, jeta ce drap de toile plié en deux sur la paille bien rangée, et sans regret, sans humeur, rentra dans la salle.

« Que dois-je faire, mon père ?

— La soupe ! » dit la Gervaise.

Armelle resta immobile.

« N'as-tu pas entendu ? fais la soupe. »

Armelle chercha les éléments culinaires dont elle avait besoin. Elle se souvint du jour où son père l'enleva de la maison de Chantefleur : elle comparait sa rentrée dans la maison paternelle à ce retour funèbre. Mais le courage moral était au-dedans d'elle : elle agissait posément, s'occupait avec zèle et faisait la besogne de la plus active des servantes.

Elle ne dut pas se considérer comme autre chose.

Le ménage, le linge à laver, la cuisine à faire, lui revenaient du droit du plus fort. La Gervaise passait son temps à commérer dans le village.

Seulement, le dimanche, quelque ordre qu'elle reçût, quand venait l'heure de l'office, Armelle quittait le clos et se rendait à la messe. Le banc de Marthe lui gardait sa place accoutumée. Elle priait entre le fermier et sa femme. Aubin était tout près, priant aussi, lisant dans son livre, le cœur ému, l'âme résignée. En quittant le porche, Armelle se dirigeait vers la tombe d'Annette. Une belle croix de bois noir y avait été placée. Au pied de la croix, chaque dimanche, elle trouvait des fleurs fraîches qu'elle partageait avec la morte tant pleurée. Pendant la nuit, Aubin les y déposait. Du reste, il ne parlait pas à Armelle : un signe de tête, un regard leur suffisaient.

Et puis les jours passaient, et chaque dimanche marquait une semaine.

Il y en avait six que Daniel avait repris sa fille, quand Yves entra un soir dans la maison du coupeur de paille. Il semblait triomphant.

« J'apporte le dîner, dit-il, chargez-vous de le faire cuire. »

Il tira d'un carnier un lièvre, deux bouteilles de vin et un pain blanc.

« C'est bien aimable à vous, dit la Gervaise.

— Il y a quelqu'un qui se serait bien passé de cette amabilité-là, grommela Yves, et Mlle Armelle ne pense pas comme vous, madame Daniel.

— Une mijaurée ! dit la Gervaise.

— Fais le souper », cria le coupeur de paille.

Armelle se mit à l'ouvrage, mais cela ne faisait pas absolument le compte du fils de Patriarche.

« La Gervaise a les doigts lourds, dit-il, et les petites mains d'Armelle font trop de besogne.

— Ne peux-tu aider à cette fille ? cria Daniel à sa femme.

— Lui aider !

— Parbleu ! tu faisais tout l'ouvrage avant qu'elle vienne.

— Oui, mais maintenant...

— Maintenant, s'il me plaisait de te faire la servir, ça serait. Voilà-t-il pas qu'elle prend des airs de bourgeoise ! Rappelle-toi que tu es m'ame Daniel pour Gorju et pour le recteur ; mais pour moi, tu es toujours la Gervaise. »

La Gervaise lança à Daniel un regard farouche.

« Oh ! dit-elle, vous aviez donc une raison pour m'épouser ?

— Sans cela ! fit Daniel en haussant les épaules. Annette était fille de fermier, et toi, servante indigne ! C'est fait, c'est fait ; mais à cette heure, et pour faire

honneur à Yves, tu mettras le couvert et tu serviras à table.

— Mon père ! dit Armelle d'une voix timide.

— En aurais-tu compassion, par hasard ? La brebis qui pleure sur le loup !

— Le loup est à plaindre, dit Armelle.

— Pourquoi ?

— Il est méchant. »

Armelle demeura silencieuse auprès de son père. Elle ne put manger. Elle avait peur. Le souvenir de sa mère lui revenait à la mémoire ; elle songeait aussi à Aubin, à Marthe.

Au dessert, Yves entama cette partie de la conversation qui est à l'entretien ce que le *post-scriptum* est aux lettres.

« Il y a six semaines, dit-il, qu'avez-vous décidé ?

— Rien ! dit le coupeur de paille ; et vous, que donnez-vous ?

— Tout après ; rien par avance.

— Je suis sûr que Patriarche serait plus rond.

— Vous aurez la pièce de vin.

— Au surplus, ajouta Daniel, vous n'avez pas vingt-cinq ans.

— C'est vrai !

— Vous ne pouvez pas faire sommation.

— Si Armelle consentait, mon père dirait : « Ouf. »

blement contre cette demande d'interpellation. Après la réponse de M. Baroche, une légère agitation se manifesta dans la Chambre.

M. Raspail a parlé d'une voix très-distincte.

M. Rouher s'est rendu au château de Saint-Cloud et a eu un long entretien avec l'Empereur. S. M. voudrait trouver une combinaison pour conserver M. Rouher, en faisant entrer dans le ministère plusieurs membres du tiers-parti, mais cette combinaison ne pourra aboutir. L'Empereur travaille aussi à réconcilier M. Rouher avec M. Drouyn de Lhuys qui est destiné à reparaitre au ministère des affaires étrangères.

MM. Emile de Girardin, Emile Ollivier, le duc de Persigny, sont sans cesse en conférence et vont visiter tous les personnages qu'ils considèrent comme des candidats ministres.

Ce mouvement, tant à la cour des Tuileries qu'à la Chambre et au dehors, est encore loin d'arriver à terme et de produire un résultat.

Le prince Napoléon s'est rendu, hier à Saint-Cloud. Il est resté long-temps avec son cousin.

Le bruit court que l'Empereur a exprimé son mécontentement, à la dernière réunion des ministres, de la manière dont ont été conduites certaines élections.

Le Corps-Législatif, à la fin de sa séance de lundi, a validé les élections de MM. Prax-Paris, Belmontet, Ollivier, Peyruc, Pamard, Millet, Alfred Leroux, Beauchamp, Bourbeau, de la Turmelière, Calley, Saint-Paul, Dein, Buffet, Dommartin, Gelliot, Rampon, le comte Desmaroux de Gaulmin, Latourette, Eschasseriaux, Cornudet, Dumas fils, duc d'Albuféra, Fouquet.

Voici, d'après une note dressée au Corps-Législatif, les noms des députés dont l'élection fera l'objet de contestations plus ou moins accentuées :

MM. le duc d'Albuféra (Eure), le comte d'Arjuzon (Eure), Argence (Aube), baron de Bussière (Bas-Rhin), de Campaigno (Haute-Garonne), Chagot (Saône-et-Loire), Chaix d'Est-Ange fils (Gironde), Choque (Nord), Cocheret (Loiret), Darblay (Seine-et-Oise), Ducouédic (Finistère), Duvernois (Hautes-Alpes), Esquirois (Bouches-du-Rhône),

MM. Fould Gustave (Basses-Pyrénées); Gaudin (Loire-Inférieure), Gavini (Corse), comte de Germiny (Calvados), baron Gourgaud (Haute-Saône), Granier de Cassagnac (Gers), Guyot-Montpayroux (Haute-Loire), Lacroix (Saône-et-Loire), Le Cesne (Seine-Inférieure), Lefèvre-Pontalis (Seine-et-Oise), Alfred Le Roux (Vendée), Marion (Isère), duc de Rivoli (Alpes-Maritimes), Pamard (Vaucluse), Péreire (Isaac) (Aude), Petit (Guillaume) (Eure), Piccioni (Haute-Garonne), Rampon-Lechin (Yon-

ne), de Sainte-Hermine (Vendée), de la Tourette (Ardèche), Wilson (Indre-et-Loire).

L'Opinion nationale publie les nouvelles suivantes, que nous reproduisons, bien entendu, sous toutes réserves :

« On fait circuler la liste suivante d'un nouveau ministère dans lequel entreraient :

MM. Segris,
Louvot,
Buffet,
De Talhouët,
Persigny.

» M. de Forcade la Roquette conserverait le portefeuille de l'intérieur.

» M. Baroche serait président du Sénat.

» On dit que la liste des nouveaux ministres sera demain au Journal officiel. »

Correspondance particulière de l'Echo saumurois.

La Chambre continue ses travaux avec la plus grande activité. Une grosse question a été soulevée samedi, celle du remaniement des circonscriptions électorales, ou plutôt celle de l'augmentation du nombre des députés proportionnellement au nombre des électeurs. A ce compte, Paris n'aurait pas dû avoir neuf députés, mais onze. L'opposition a tout d'abord déclaré que, dans l'hypothèse d'un remaniement, les députés de Paris étaient prêts à déposer leur mandat pour revenir devant les électeurs. On a dit cela dans le premier feu de l'attaque; mais il y a bien des chances pour que le statu quo soit maintenu. Malgré tout le désir de continuer la lutte engagée, l'opposition est en somme assez satisfaite du résultat obtenu, pour ne pas essayer d'un nouveau scrutin que le gouvernement ne souhaiterait pas lui non plus. Certains membres de l'opposition pensent même qu'il serait dangereux de s'avancer plus loin sur cette route.

— On parle beaucoup d'une prochaine convocation du Sénat. Il est certain que cette nouvelle serait parfaitement accueillie, parce qu'elle serait le signe non équivoque d'un changement de front dans le gouvernement. On a même assuré que ces réformes avaient déjà fait l'objet d'une délibération du conseil des ministres. Nous croyons être en mesure de confirmer cette nouvelle.

— Autre bruit très-important, les chambellans députés auraient été mis en demeure de se démettre de leurs fonctions ou de renoncer à leurs sièges à la chambre. La presque totalité des députés est du reste, décidée à ce qu'on assure, à ne pas transiger sur toutes les questions d'incompatibilité. — L'option demandée aurait donc pour objet de prévenir un vote non douteux.

Pour les articles non signés : P. GODÉT.

Nouvelles Diverses.

— Paris, journal de M. de Pène, nous apporte cette nouvelle plus ou moins sérieuse :

« On prête à un personnage de notre pays l'intention de se retirer tout-à-fait du monde, non pour aller à Rome recevoir la tonsure et l'habit monastique, comme le bruit en a couru, mais pour aller fonder une retraite dans l'île de Noirmoutier.

» Les hommes du monde dégoûtés des vanités de la terre, les malheureux frappés dans leurs affections, trouveraient là un refuge pour mûrir en paix leur résolution de quitter le monde.

» C'est Blondel, l'architecte du club agricole, qui est chargé d'élever le château-couvent des futurs réfugiés aquatiques de Noirmoutier. »

— M. Rouher possède, avenue des Champs-Élysées, un petit hôtel, dont la construction lui a coûté un petit million et plus.

La correspondance parisienne du Nord annonce que M. Rouher vient de donner congé au locataire pour le terme d'octobre.

Songerait-il à se retirer dans son fromage de Hollande ?

— A Brandfort, la semaine dernière, dans une ménagerie, le dompteur venait d'ordonner à une lionne de mettre les pattes sur ses épaules; la bête obéit, mais tout-à-coup, avec un formidable rugissement, elle se mit à serrer le cou de l'homme qu'elle fit tourner comme un ton. Cris d'épouvante dans l'assistance, des femmes s'évanouissent, enfin les incidents ordinaires de pareilles émotions. Le dompteur était perdu lorsque, subitement, le lion qui était dans la même cage, ou bien poussé par attachement pour son maître, ou bien voulant avoir sa part de la victime, s'élança de son coin, et semit à bûcher sa compagne de la façon la plus martiale.

La lionne riposta par quelques coups de patte furieux, et pour cela lâcha l'homme, qui, couvert de sang et pâle comme quelqu'un qui sort des bras de la mort, au lieu de s'esquiver, ramassa sa cravache et châtia d'importance l'animal qui ne broncha plus et alla se réfugier au fond de la cage.

— Voici quelques renseignements curieux sur la longévité de plusieurs animaux :

D'après Cuvier, la baleine peut atteindre 1,000 ans et l'éléphant 400 ans. Le cygne vit 160 ans; l'aigle 120 ans; la tortue 110 ans; la poule 25 à 28 ans; le rhinocéros 20 à 25 ans; le loup 18 à 20 ans; l'ours 15 à 18 ans; le chien 15 à 28 ans; le chat 15 à 16 ans; le renard 14 à 15 ans; l'écureuil 7 à 8 ans; et enfin le lapin 6 à 7 ans.

— Un papetier de Londres vient d'imaginer une nouveauté originale et ingénieuse : il a fait imprimer un petit cadran horaire sur les enve-

lottes de lettres qu'il débite. Son but est d'obliger le service postal à une rigoureuse exactitude : le cadran, en effet, a pour mission de constater l'heure à laquelle la lettre qu'on écrit est impostée.

Comme le cadran n'a pas d'aiguilles, l'expéditeur de la lettre supplée à cette lacune à l'aide de deux petites flèches, l'une pour l'heure, l'autre pour les minutes, indiquant exactement l'heure à laquelle il se dessaisit de sa lettre.

De cette manière, tous les retards du fait des employés de la poste se trouvent constatés.

Il n'y a qu'une difficulté. Comment constater la sincérité de l'expéditeur ? Et qui l'empêche, quand il est lui-même en retard, de tricher ?

— Les époux B... négociants, avaient une jolie petite fille, âgée de deux ans, qu'ils ont perdue bien fatalement. Elle était indisposée; le médecin ayant ordonné des bains, la dame B... venait de mettre l'enfant dans une baignoire placée dans l'arrière-boutique. Quelqu'un étant entré au magasin, elle quitta l'enfant trois minutes à peine pour répondre au client. Lorsqu'elle revint près d'elle, elle trouva la pauvre petite créature étendue submergée au fond de la baignoire. On a vainement tenté de la rappeler à la vie. L'asphyxie était complète.

Chronique Locale et de l'Ouest.

FÊTES

DE LA VILLE DE SAUMUR.

Nous, Maire de la ville de Saumur;

Considérant que la solennité du 15 août est une fête nationale;

Considérant, en outre, que cette solennité a été, de tout temps, la fête de la ville de Saumur;

Après nous être concerté avec les autorités militaires et religieuses et avec la commission des courses;

Avons arrêté les dispositions suivantes :

A l'occasion de la solennité du 15 août, il y aura, à Saumur, trois jours de fête, les 15, 16 et 17 août.

1^{re} JOURNÉE. — DIMANCHE 15 AOUT.

A cinq heures du matin, une salve de 21 coups de canon annoncera la solennité du jour.

A une heure de l'après-midi, un *Te Deum*, auquel seront conviés les autorités civiles et militaires, sera chanté dans l'église Saint-Pierre.

Immédiatement après le *Te Deum*, une revue sera passée, sur le quai de Limoges, par M. le général commandant l'École impériale de cavalerie.

Après la revue, des jeux de toutes sortes,

— Consentir à quoi ? demanda Armelle.

— Daniel vous le dira... Mais vous savez, je vous l'ai déjà dit, un soir, quand je fus blessé par le loup... Je veux vous avoir pour femme, Armelle ! Mon père craint de vous violenter ; mais, si vous aviez de l'amitié pour moi...

— J'en avais, dit-elle.

— Et maintenant ?

— Je n'en ai plus.

— Vous l'avez donnée à Aubin ?

— Je n'en rends compte à personne.

— Mais tu me dois obéissance ! dit Daniel.

— Je suis ici, répondit Armelle, que voulez-vous de plus ?

— Que tu épouses Yves. Ce garçon-là ferait ton bonheur et le mien ! Il ne demande pas de dot et m'offre quatre mille francs pour mes vieux jours...

— Ah ! c'est un marché, répliqua la jeune fille.

— Un gendre aime son beau-père et lui fait du bien, ça se voit. Yves me plait, j'ai donné ma parole.

— Et moi, la mienne.

— Tu ne m'obéiras pas ?

— Pour tout, hors ce qui blesserait ma conscience.

— Pétronelle ! dit le coupeur de paille.

— Yves sait bien qu'il n'a rien à attendre, ajouta Armelle.

— Ça te déplaît de le voir.

— Vous êtes le maître chez vous, mon père.

— C'est bon..., prends les airs de victime d'Annette.

— Mon père, dit Armelle, est-ce à vous à prononcer son nom ? »

Le coupeur de paille se tut.

La conversation languit. Yves se retira; il était mécontent et le laissa voir.

« Tâchez de lui plaire ! dit Daniel.

— Montrez que vous êtes le maître », répondit le jeune homme.

L'hiver se passa, puis l'été.

Armelle voyait toujours Aubin à la messe. Son père lui enleva le bonheur de prier au milieu de sa famille d'adoption, et Armelle dut entendre l'office au bas de l'église près du bénitier.

Elle avait beaucoup pâli, et un sourire triste errait sur ses lèvres.

Chanteuseur bravait la méchante humeur de la Gervaise et venait la reconforter de temps en temps. Elle se faisait la messagère des bonnes commissions de Marthe. Quand la jeune fille se laissait abattre par le chagrin, Chanteuseur comptait les mois écoulés.

Douleur ou joie, le temps emporte tout !

L'irritation du fils aîné de Patriarche grandissait à mesure que l'époque de la majorité d'Armelle appro-

chait : il sentait que le terrain manquait sous ses pas. Il avait des heures où la colère l'aveuglait et le rendait fou. Il aurait voulu broyer Armelle sous ses pieds.

Il se répandait en imprécations contre Daniel et contre la Gervaise. D'autres fois, de même que les malfaiteurs se devinent et s'entendent, il mûrissait contre elle des plans de démon. Daniel, lui aussi, sentait la rage le mordre au cœur. Il avait réussi à vaincre Annette, il ne faisait pas céder sa fille. Que faire ?

Toute pression avait été employée. Armelle battue, injuriée, menacée de mort, avait gardé sa force d'âme. Sa volonté conservait ses ailes et planait. Le coupeur de paille ne pouvait l'atteindre.

L'amour d'Yves s'était de nouveau changé en haine. Le peu de douceur que la tendresse avait mise en lui redevait fiel. Jamais à la ferme on ne l'avait vu si farouche, si intraitable. Il sortait la nuit, marchait jusqu'au jour, désolé, fiévreux, prêt au crime, guettant Armelle, tremblant quand il l'apercevait. Son père lui fit des reproches; il ne répondit rien et ne changea pas de conduite.

Jamais encore il n'avait osé parler à son frère de leur rivalité au sujet de la fille au coupeur de paille.

A voir l'allure calme d'Aubin, la régularité de sa vie, le soin qu'il prenait de sa renommée, l'amour que Marthe et Jean lui portaient; en comptant les visites

qu'il faisait à la tombe de la mère d'Armelle, Yves sentait bien que son frère gardait une légitime espérance.

Et le temps passait.

« Il faut en finir ! » se dit le jeune homme.

Pendant huit jours il rumina son plan.

Au bout de huit jours et de huit nuits de larmes, de rage et de cris insensés, il était prêt à tout.

Le repas venait de finir à la ferme.

Patriarche avait recommandé à Aubin de porter un outil chez le charron qui demeurait à l'extrémité du village.

« J'irai avec Aubin ! » dit Yves.

Marthe tressaillit.

Elle fut sur le point de dire : Non ! elle n'osa pas. Quelle défiance pouvait-elle avoir ? Les deux frères n'étaient l'un avec l'autre ni plus unis ni plus malveillants.

Et, cependant, Marthe n'était pas tranquille.

« Rapporte-moi un couteau neuf, dit-elle à Aubin, ton père a perdu le sien dans le champ de luzerne. »

Yves prit la bêche qu'on devait aiguiser, et la mit sur son épaule.

V.

Les deux frères cheminaient en silence.

Le temps était doux, l'air pur. Seulement de grandes

ainsi que des danses publiques, seront établis sur le quai Le Limoges.

A quatre heures de l'après-midi, un ballon enlevant l'aéronaute sera lancé, sur la place de la Bilange, par M. Eugène Godard.

A six heures du soir, il sera tiré une nouvelle salve de 21 coups de canon.

A huit heures et demie du soir, un feu d'artifice, terminé par un bouquet, sera tiré sur le quai Limoges.

Les habitants sont invités à décorer leurs maisons de drapeaux aux couleurs nationales, et à illuminer dans la soirée.

2^e JOURNÉE. — LUNDI 16 AOUT.

COURSES DE CHEVAUX

Sur l'hippodrome de Saumur, dans les prairies de Varrains et de Chacé.

Une affiche spéciale, émanant de la commission des Courses, fera connaître le programme de cette journée.

3^e JOURNÉE — MARDI 17 AOUT.

CARROUSEL

Donné, à 3 heures de l'après-midi, par l'École impériale de cavalerie.

L'Architecte-Voyer, le Commissaire de police et les Agents sous ses ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville de Saumur, le 1^{er} juillet 1869.

Le Maire de Saumur,

CHEDEAU, adjoint.

Vu et approuvé, etc.

Un détachement du 14^e de ligne, composé de 13 officiers et 281 hommes, allant d'Angers à Fontevault, couchera à Saumur le 9 de ce mois.

La première compagnie du 3^e bataillon, forte de 3 officiers et 55 hommes, restera à Saumur pour y tenir garnison.

La session des conseils généraux s'ouvrira le 28 août.

On lit dans le *Journal officiel* :

« Un nombre considérable de demandes d'états de services formées par d'anciens militaires de la République et du premier Empire dans le but d'obtenir le bénéfice de la loi du 5 mai dernier arrive journellement au ministère de la guerre, sans avoir aucune attache des autorités civiles et militaires.

« Le ministre rappelle que, d'après la règle établie depuis longtemps et les instructions portées, à diverses reprises, à la connaissance des intéressés, les demandes d'états de services doivent toujours lui être transmis par les généraux commandants territoriaux ou par MM. les préfets.

« Mais dans la circonstance actuelle, MM. les préfets étant spécialement chargés de l'instruction des demandes en concession des pensions créées par la loi du 5 mai 1869, c'est à

eux exclusivement qu'il appartient de faire parvenir au ministère de la guerre, après examen, les demandes d'états de services qui s'y rattacheront. Jusqu'à nouvel ordre, il ne sera donné suite qu'aux demandes adressées par cette voie.

« A cette occasion, les anciens militaires ne doivent pas oublier :

« 1^o Que les titulaires de secours viagers n'ont à produire aucune justification nouvelle de leurs services ;

« 2^o Qu'il est également inutile de produire de nouveau les justifications de même genre qui auraient déjà été faites auprès de la grande chancellerie de la Légion d'Honneur en vue d'obtenir un secours viager, bien que ce secours n'ait pas été concédé ;

« 3^o Que les anciens militaires qui possèdent des certificats authentiques de leurs services, quelles qu'en soient la forme et la date, doivent se borner à produire ces pièces à la préfecture de leur département et non en demander de nouvelles, les justifications antérieures étant suffisantes ;

« 4^o Enfin que pour réclamer le bénéfice de la loi précitée du 5 mai 1869, il faut remplir l'une des trois conditions définies par l'article 1^{er} de cette loi, savoir :

« Deux années de service,

« Deux campagnes,

« Une blessure grave reçue dans le service. »

On lit dans l'*Ouest*, d'Angers :

« La population de Cholet vient d'être attristée par un incendie qui s'est déclaré dans des circonstances assez singulières. L'immeuble incendié est l'hôtel de l'*Aigle d'or*, tenu par M. Body. La servante de la maison avait pour luminaire une lampe pleine d'huile de pétrole.

« Montée dans sa chambre, elle voulut — paraît-il — faire la chasse à ces petites bestioles puantes et intolérables dont chacun connaît les inconvénients, la lampe éclata et le feu prit rapidement dans les vêtements de la pauvre fille qui est morte des suites des affreuses brûlures dont elle était couverte.

« Que ce déplorable accident soit donc au moins une leçon de prudence pour ceux qui brûlent de l'huile de pétrole dont l'emploi est toujours si dangereux. »

On lit dans l'*Union bretonne* :

« Le commis Augustin F..., dont la disparition mystérieuse fait toujours l'objet d'une anxieuse curiosité, logeait chez sa mère ; mais, en dehors de l'habitation maternelle, il avait loué une chambre sise rue Dobré, n^o 15, dans la maison appartenant à M. Mercier.

« Hier, pendant l'après-midi, une visite domiciliaire a été faite dans cette chambre, et les recherches ont amené la découverte de plusieurs pièces qui aideront sans doute à la manifestation de la vérité.

« Dans le tuyau d'un poêle, on a trouvé empaquetés les habits d'homme dont le sieur Augustin F..., était porteur le jour de sa disparition. On a trouvé aussi un morceau de linge sur lequel un rasoir avait été essuyé, et une note manuscrite énumérant quelques achats entre autres celui d'un revolver.

« Le résultat de ces investigations est de nature, ce semble, à jeter beaucoup de jour sur un événement dont on commençait à craindre de ne pas arriver à connaître le vrai caractère. Bien des conjectures, en effet, s'étaient donné carrière. On ne voulait pas croire à un détournement frauduleux, à une fuite criminelle. On imaginait des combinaisons étranges, des histoires de guet-à-pens, etc., le tout dans le but louable, en l'absence de tout élément de conviction, d'innocenter le jeune commis.

« On avait parlé d'un cocher de fiacre qui, le jour même de cette déplorable aventure, avait affirmé avoir conduit au chemin de fer, pour y prendre le premier départ de l'après-midi, une personne portant, d'une façon suspecte, un costume de femme. Entre autres objets de toilette qui, par leur forme disparate avec le goût du moment, avaient frappé l'attention de ce cocher : il y avait un chapeau de femme dont la dimension s'alliait mal avec l'âge de la prétendue voyageuse.

« Ces récits avaient été par beaucoup traités de commérages. Il se pourrait bien cependant que le cocher eût dit l'exacte vérité. On assure qu'un chapeau de femme, grand de forme, a disparu récemment de chez Mme F..., la mère de l'infidèle commis.

« Ce chapeau qu'on ne retrouve pas, ces habits d'homme cachés dans un tuyau de poêle que l'on trouve, ce linge sali par le rasoir, ce revolver dont l'achat est inscrit sur une feuille de papier, ne sont-ce pas là des indices révélateurs ? n'indiquent-ils pas un déguisement, un essai de transformation opéré sur le visage dont on a fait disparaître tout ornement masculin ? ne déterminent-ils pas la volonté de se dérober par une prompte fuite à des recherches inquiétantes, volonté soutenue, à titre de précaution, par la possession d'une arme à feu ?

« C'est au lecteur d'apprécier, à la justice de poursuivre le cours de ses investigations. »

Nous avons fait connaître à nos lecteurs que Augustin Fruchard avait été arrêté à Paris, samedi soir, nanti de 60,570 fr.

La *Gazette médicale* annonce que l'on a découvert, dans le charbon de bois, un remède excellent contre les brûlures. Un morceau de charbon appliqué sur la brûlure calme immédiatement la douleur.

Si on le laisse pendant une heure, il la gnrît complètement.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Jusqu'à présent, rien n'est venu confirmer le bruit d'un changement ministériel, dont on s'entretenait hier au Corps Législatif comme d'une chose décidée.

M. Buffet, qui, disait-on, aurait eu un entretien très-long avec l'Empereur il y a deux jours, déclare que cette nouvelle est complètement inexacte.

Des bruits importants ont circulé sur la fin de la séance. On assurait que le décret de convocation du Sénat était à la signature de l'Empereur.

Un projet de sénatus-consulte, au dire des mêmes personnes qui se prétendent bien informées, abrogerait l'article 44 de la Constitution, ainsi conçu :

« Les ministres ne peuvent être membres du Corps-Législatif. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 3 juillet.

Texte : La ligue internationale de la paix. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Le Câble transatlantique français (suite). — Voyages excentriques : Un Drame au fond de l'Océan (suite), par M. Richard Cortambert. — Exposition et Concours régional de Beauvais. — Le discours de M. Claude Bernard à l'Académie française. — Les Théâtres. — *Les Parisiennes*, par M. Arsène Houssaye. — Salon de 1869 : tableaux reproduits par l'illustration : *La Nuit de la Saint-Barthélemy* tableau de M. E. Fichel ; *la Femme adultère*, marbre de M. J. Cambos. — France pittoresque : le département de la Sarthe. — Revue des Affaires financières. — Le chevalier V. Florio, de Palerme. — La Société des Huisiers, Garçons de bureau, etc.

Gravures : Ligue internationale de la Paix : Assemblée générale annuelle. — Le Câble transatlantique français : Aspect général de la machine principale du *Great-Eastern* ; — Forge établie sur le pont *Great-Eastern* ; — Appareil conduisant le Câble à sa roue d'immersion. — Exposition et Concours régional de Beauvais (8 gravures). — Salon de 1869 : *La Nuit de la Saint-Barthélemy*, tableau de M. E. Fichel ; — *la Femme adultère*, marbre de M. J. Cambos. — France pittoresque : le département de la Sarthe (4 gravures). — Le chevalier V. Florio, de Palerme. — Médaille de la Société des Huisiers, Garçons de bureau, etc. — Rébus.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

BULLETIN FINANCIER.

Sous l'influence des nouvelles politiques, la Bourse a opéré cette semaine une sorte de changement à vue. Le cours de compensation de la Rente était à 70 fr. 50 ; le lendemain, elle s'est élevée à 70 62 1/2 et, samedi, elle a franchi d'un bond le cours de 71 fr. jusqu'à

nuées couraient dans le ciel et masquaient parfois la lune.

Aubin marchait allègrement. Ses pensées se reportaient vers la mesure où Armelle enfermée pleurait peut-être, mais d'où elle sortirait dans quelques mois heureuse, libre, fière ! Alors elle lui donnerait le bras, elle serait sa femme.

Son bonheur lui mettait aux pieds ces invisibles ailes que nous empruntons parfois aux talonnières du Mercure de la Fable.

— Oui, c'est bon d'aimer ! répéta Yves... Tu ne me croiras pas, peut-être : j'ai aimé aussi, moi, avec ma face de loup et mes allures de sanglier... Il y a eu dans ma vie une heure où une femme m'aurait mené comme un petit enfant à la lisière... Je tuais des loups pour la défendre, et je me sentais pleurer en la regardant ! C'était bête ! et c'était comme ça !... Si elle avait voulu... Mais non ! Je pense que je lui faisais peur... et puis ce n'est pas tout ; car les bêtes farouches s'apprivoisent, et elle savait charmer, elle ! Mais un autre était passé avant moi... un qui sait parler et plaire, mentir et faire la roue... un qui ne se bat jamais et ne vide pas bouteilles ! une fille manquée, un failli gars ! bon à se couder à la jupe de sa mère ! »

Aubin commençait à comprendre.

« Et le jour où j'ai demandé la main d'Armelle, on

m'a dit qu'Armelle aimait Aubin !

— Nous ne pouvions savoir, ni elle, ni moi !

— Tu pouvais me la céder.

— Elle n'edt pas voulu.

— C'est vrai, j'oubliais qu'elle t'aime ! Mais tu ne l'aurais pas fait, tu es égoïste comme les autres ! Tout pour toi ! les caresses de notre mère et l'affection de la fille au coupeur de paille !... Et si je venais te dire : Aubin, l'amitié que j'ai pour elle me rend fou, enragé, furieux ! il faut que je l'épouse ou que je meure !

— Qu'y pourrais-je ? répartit Aubin : elle s'est fiancée à moi devant M. le recteur.

— Romps les fiançailles.

— Ce serait faire croire qu'elle a laissé entacher son honneur.

— Tu ne l'épouseras pas, pourtant ! dit Yves d'une voix sourde.

Aubin ne répondit rien.

« Je ne veux pas qu'elle soit ta femme, moi vivant ! je ne le veux pas !

— Frère, laissons ces choses, dit Aubin ; elles nous font mal à tous deux.

— Je veux en finir ; tu comptes être le mari d'Armelle ?

— Ma mère le désire.

— Je te le défends.

— Je pourrais te répondre que cela ne te regarde pas ! reprit Aubin ; mais tu souffres, et j'ai pitié de toi !

— La mouche pique le taureau, mais elle ne le plaint pas... une fois, veux-tu renoncer à Armelle ?

— Je lui manquerais, dit Aubin.

— Tu refuses ?

— Oui !

— Songes-y... pour la dernière fois... J'y vois trouble... Je ne sais plus que tu es mon frère... Depuis trois ans je mène la vie d'un damné, il faut que cela finisse... »

Yves avait rudement saisi le bras de son frère. Il le secouait avec rage. Le jeune homme tenta vainement de se soustraire à une étreinte qui redoublait de vigueur à chaque minute. La colère, la jalousie aveuglaient et enivraient Yves. La route était déserte, un nuage cachait la lune. Il sentait dans sa poche quelque chose de rude... le couteau qu'Aubin avait acheté pour sa mère...

« Veux-tu ? » répéta-t-il.

Aubin à demi-étranglé ne laissa entendre qu'un gémissement. Puis, soudainement lâché par son frère, il poussa un cri terrible et tomba à la renverse...

Le couteau était dans la poitrine jusqu'au manche... Un homme fuyait sur la route.

La lune dégagée de nuages jeta sur lui une clarté blafarde.

L'homme baissa son chapeau sur ses yeux.

Un passant l'appela :

« Hé ! l'ami, n'êtes-vous pas le fils de Patriarcho ? »

Et il répondit, courant toujours :

« Je m'appelle Cain ! »

L'enseigne de la *Cruche couronnée*, rouge et comme sanglante sous la lanterne, l'attira.

Il tomba sur un banc.

« Machecoul ! dit-il, à boire !

— Il y a de l'orange ! dit le cabaretier.

Yves souleva la bouteille, et but à même.

Quand il eut fini, il demanda :

« De l'eau-de-vie ! »

Machecoul lui en servit.

« C'est de l'eau claire ! dit Yves en cassant la bouteille. Je veux du vitriol.

— C'est drôle, dit Machecoul ; d'habitude, quand il a bu il n'est que gris, et cette fois il est ivre avant de boire !

Un moment après, l'homme sortait.

(La suite au prochain numéro.)

71 7 1/2. Après clôture, les demandes ont poussé le cours jusqu'à 71.20.

Le Crédit foncier a fermé à 1.645, en hausse de 60 fr. en cinq ou six jours. L'Italien lui-même s'est un peu relevé. — Les actions de chemins de fer sont également en hausse : le Lyon est à 965 ; le Nord, au-dessus de 1.100 fr. ; les Lombards, à 520 25, et les Autrichiens à 785.

On s'entretient en Bourse de la souscription ouverte

aujourd'hui dans les bureaux du *Crédit rural de France*. Il s'agit d'une élévation du capital de 1 million à 20 millions. Il y a 30.000 actions de 500 fr. en souscription. Les actions, remboursables à 600 fr. portent un intérêt de 5 0/0, plus une part dans les bénéfices. Enfin, même après le remboursement de ses actions, le souscripteur a autant d'actions bénéficiaires et conserve ainsi son droit aux bénéfices et dans la propriété du fonds social. Après les 50 fr. versés en souscrivant et les

75 fr. à la répartition, aucun appel de fonds ne peut être fait que sur un vote du conseil d'administration et quatre mois au moins à partir de la souscription. Le moment est on ne peut plus favorable et nous savons que les demandes affluent.

On s'est beaucoup inquiété aussi d'une annonce de souscription de la ligne d'Italie par le Simplon. Renseignements pris aux bureaux du journal officiel où l'annonce avait paru, nous affirmons que la Compagnie du Sim-

plon est complètement étrangère à cette opération. L'auteur est un agent de publicité et d'affaires qui, ayant souscrit un grand nombre d'obligations, cherche, à la faveur du prochain tirage, un placement de 35 fr. au-dessus du taux d'émission. Quel que soit le procédé, il témoigne, en faveur de cette valeur qui est à 240, 245.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.

Faillite Rossignol.

Suivant jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 5 juillet courant, le sieur Edouard Rossignol, mercier et cordonnier à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte à ce jour.

M. Thoreau est nommé juge commissaire. M. Guérin, ancien huissier à Saumur, syndic provisoire.

Le Greffier du Tribunal,
TH. RAVENEAU.
(275)

Etudes de M^e Octave RENEAUME, avoué, rue d'Orléans, n° 11, et de M^e FLEURY, notaire, rue Jean-Jacques Rousseau, n° 2, à Nantes.

ADJUDICATION.

Le jeudi 29 juillet 1869, à midi, en l'étude de M^e Fleury, notaire à Nantes,

DE LA BELLE MÉTAIRIE

DU DEFOIS,

Située commune de la Salle-de-Vihiers (Maine-et-Loire).

Contenance... 45 h. 25 a. 82 c.

Mise à prix, 113,310 fr.

Pour renseignements, s'adresser à M^e TAHET, notaire à Vihiers. (276)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ADJUDICATION

DE L'ENTREPRISE

Des Moutures du service des subsistances militaires de la place de Saumur.

LE SAMEDI 24 JUILLET 1869, il sera procédé, à une heure de relevée, dans l'une des salles de la Mairie, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de l'entreprise des moutures des subsistances militaires de la place de Saumur, pour une période de trois années consécutives, à partir du 1^{er} janvier 1870, avec faculté, pour l'Administration, sans qu'il en résulte aucun droit à indemnité pour l'entrepreneur, de prolonger la durée du traité de trois autres années, en prévenant ce dernier trois mois à l'avance.

CONDITIONS DU CONCOURS.

I. Déclarations de Soumissions.

Les personnes ayant l'intention de soumissionner devront déposer entre les mains de M. le Sous-Intendant militaire de Saumur, quai de Limoges, à partir de la publication du présent avis jusqu'au 14 juillet au soir, une déclaration faisant connaître leur intention, ainsi que leurs nom, prénoms et domicile.

Chaque signataire indiquera dans cette déclaration :

- 1° La dénomination de l'usine qu'il se propose d'affecter au service à entreprendre ;
- 2° La situation de cette usine et sa distance de la place, si elle est située extra-muros ;
- 3° Le nombre de paires de meules et leur diamètre, la description sommaire des appareils de nettoyage et de blutage ;
- 4° La nature du moteur et la puissance en chevaux-vapeur de la force habituellement utilisable ;
- 5° Les chômages habituels résultant des circonstances inhérentes à la nature du moteur (intermittence des cours d'eau, travaux de réparations, etc.) ;
- 6° Le titre auquel le signataire

dispose du moulin, et, si c'est comme fermier, la preuve que la jouissance lui en est garantie au moins jusqu'à l'expiration du service à entreprendre.

Chaque déclaration devra être accompagnée d'un certificat de l'autorité municipale attestant l'exactitude des faits y énoncés, ainsi que la moralité et la solvabilité notoire du signataire.

Passé le délai sus-fixé (14 juillet 1869), aucune déclaration ne sera plus reçue, et la liste ouverte, pour constater le dépôt des déclarations, sera définitivement close.

Il sera procédé, du 15 au 20 juillet, à la visite des usines des signataires des déclarations, afin de recueillir les renseignements propres à éclairer l'Administration sur l'aptitude et la moralité de chacun d'eux et aussi sur la convenance des établissements.

Le 21 juillet, il sera procédé à l'examen des renseignements recueillis et statué définitivement sur l'admission des concurrents.

Le président de la commission préviendra le jour même les signataires des déclarations préparatoires de la décision qui aura été prise en ce qui les concerne.

Les personnes admises à concourir devront déposer, avant le jour fixé pour l'adjudication, dans une caisse du Trésor, au titre de la Caisse des Dépôts et Consignations, et en numéraire ou en rentes sur l'Etat, la somme de 500 francs, destinée à garantir la réalisation du cautionnement que l'adjudicataire devra fournir, lequel est fixé à 1.000 francs. Le dépôt de garantie ci-dessus sera restitué aux personnes non déclarées adjudicataires.

L'entrepreneur sera admis, s'il le préfère, à présenter dans le délai sus-indiqué une caution personnelle d'une solvabilité notoire.

Le 21 juillet, il sera mis à la disposition des concurrents une série d'échantillons, types des produits que l'adjudicataire devra fournir.

Ces échantillons seront composés :

- 1° De blé nettoyé et prêt à être mis en mouture ;
- 2° De farine brute ou boulange provenant de la mouture du blé ;
- 3° De la farine blutée provenant de cette même mouture ;
- 4° De gruau à remoudre ;
- 5° De la farine blutée provenant de cette remouture ;
- 6° D'issues provenant de chacune des moutures (sur blé et sur gruau).

II. Soumissions.

Les soumissions à produire le jour de l'adjudication, c'est-à-dire le 24 juillet, devront être établies en simple expédition, sur papier timbré, et porter, écrit en toutes lettres et exprimé en francs, centimes et millièmes de franc, sans autre fraction, le prix que le soumissionnaire entend obtenir pour la transformation complète, en farine blutée, d'un sac de blé, réglé de la manière déterminée à l'article 7 du cahier des charges.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un récépissé constatant le versement dans une caisse du Trésor, au titre de la Caisse des Dépôts et Consignations, et en numéraire ou en rentes sur l'Etat, de la somme destinée à garantir la réalisation du cautionnement.

Seront rejetées, toutes soumissions contenant des clauses restrictives ou exceptionnelles, ainsi que celles qui ne seront pas signées de leur auteur.

Le cahier des charges et les instructions relatifs à cette entreprise sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (quai de Limoges), où le public sera admis à en prendre connaissance. (270)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage ; beaux greniers au-dessus, deux caves, cour, pompe, etc.

S'adresser, pour traiter, à M^e LE BLAYE, notaire.

A CÉDER DE SUITE

UN

TRÈS-BON FONDS DE COMMERCE

DE

Mercerie et Bonneterie

Situé dans un des meilleurs quartiers de Saumur.

Bonne clientèle.

S'adresser à M^{lle} CARRÉ, place du Marché-Noir, n° 5, Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

AVIS AUX PÊCHEURS.

Au moment de l'ouverture de la pêche, il n'est pas inutile de rappeler aux pêcheurs que M. NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean, est le seul dépositaire de l'appât du célèbre pêcheur Suédois Skolfeld, appât dont beaucoup de personnes connaissent les propriétés pour attirer le poisson.

Prix 0 fr. 75 c. (246)

ART DENTAIRE.

Le docteur **Belmont**, dentiste à Paris, grande rue des Batignolles, n° 11, se rendra prochainement à Saumur.

Ancien interne des hôpitaux, exposeur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'Ecole impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmont peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmont engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hôtel de Londres, où il descendra désormais. (165)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON, située à Saumur, rue Beaurepaire, n° 20, comprenant quatre chambres à coucher, salle à manger, salon, cuisine, cave et servitudes.

S'adresser rue Beaurepaire, n° 20.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Rue de la Chouetterie, 7,

MAISON, avec jardin, écurie et remise, occupée par M. le capitaine de la Laurancie.

S'adresser à M^e Emile LEROUX, notaire. (247)

Le Journal financier L'UNION DES ACTIONNAIRES

(Troisième Année)

LE SEUL

paraissant

DEUX FOIS

par semaine



LES MARDIS

et les

VENDREDIS

Donne le premier les nouvelles financières, la sténographie des assemblées générales, le cours et surtout la comparaison raisonnée des valeurs cotées et non cotées, avec leur revenu, leurs garanties, leur avenir, en un mot, les renseignements les plus complets.

Publie le premier les Listes officielles des Tirages et le prix courant des valeurs à lots.

Discute toutes les Emissions, indique les arbitrages les plus avantageux, et explique les meilleures opérations à terme ou au comptant.

ABONNEMENTS :

Un an, 10 fr. — Six mois, 5 fr. (Le même pour toute la France).

Un numéro : 20 centimes

BUREAUX : 18, Chaussée-d'Antin, Paris

Envoi gratuit, à titre d'essai, pendant un mois, sur demande adressée au Directeur

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 6 JUILLET.			BOURSE DU 7 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	71 35	» 20	» »	71 35	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852.	103 10	» 10	» »	104 90	1 80	» »
Obligations du Trésor.	492 50	1 25	» »	500 »	7 50	» »
Banque de France.	2870 »	15 »	» »	2910 »	40 »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1595 »	» »	» »	1610 »	15 »	» »
Crédit Foncier colonial.	415 »	» »	» »	415 »	» »	» »
Crédit Agricole.	620 »	» »	» »	625 »	5 »	» »
Crédit Industriel.	647 50	» »	» »	647 50	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.).	242 50	10 »	» »	246 25	3 75	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	715 »	» »	» »	716 25	1 25	» »
Orléans (estampillé).	942 50	» »	3 75	940 »	» »	2 50
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1070 »	» »	35 »	1075 »	5 »	» »
Est.	585 »	» »	2 50	590 »	5 »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	938 75	» »	1 25	962 50	3 75	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	627 50	1 25	» »	613 75	» »	13 75
Ouest.	605 »	10 »	» »	590 »	» »	15 »
C ^e Parisienne du Gaz.	1570 »	20 »	» »	1610 »	40 »	» »
Canal de Suez.	535 »	» »	3 75	533 75	» »	1 25
Transatlantiques.	275 »	» »	» »	272 50	» »	2 50
Emprunt italien 5 0/0.	54 90	» »	1 65	54 45	» »	45 »
Autrichiens.	756 25	» »	» »	760 »	3 75	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	527 50	» »	» »	530 »	2 50	» »
Victor-Emmanuel.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	50 75	» »	» »	55 »	2 »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	307 50	1 25	» »	305 »	» »	2 50
Saragosse.	72 »	» »	» »	73 50	1 50	» »
Séville-Xérés-Séville.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.	53 »	» »	» »	53 »	» »	» »
Compagnie immobilière.	102 50	» »	2 50	105 »	2 50	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	343 »	» »	» »	344 »	» »	» »
Orléans.	333 »	» »	» »	324 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	330 »	» »	» »	329 »	» »	» »
Ouest.	335 50	» »	» »	330 50	» »	» »
Midi.	328 »	» »	» »	328 50	» »	» »
Est.	331 25	» »	» »	331 75	» »	» »

Saumur. P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,